



**BULLETIN D'INSCRIPTION • JEÛNE en Cévennes**

Merci de bien indiquer  
la date de votre séjour

● **SÉJOUR : CÉVENNES MÉRIDIONALES - MAS DE VÉZÉNOBRES • DATE : Samedi .....**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Sexe</b>
<b>Profession</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Code Postal</b>	<b>Ville</b>		
<b>Tél</b>	<b>Port</b>	<b>Email</b>	
<b>Personne à joindre en cas d'urgence</b>			<b>Tél</b>

● **HÉBERGEMENT**

Souhaitez-vous une chambre individuelle avec salle d'eau et WC privatifs [1 disponible]  Oui  Non

● **TRANSPORT**

Comment comptez-vous vous rendre sur les lieux ?  En train + car  En voiture  Ne sais pas encore

● **PAIEMENT DU PRIX DU SÉJOUR • Votre inscription sera validée dès réception de l'intégralité du prix du séjour**

<input type="checkbox"/> 30 % à l'inscription [+ solde à 30 jours du départ sans relance de notre part]	€
<input type="checkbox"/> Supplément chambre individuelle avec salle d'eau et WC privatifs [si disponibilité confirmée]	100 € pour la semaine
<input type="checkbox"/> Totalité du montant du séjour si inscription à moins de 30 jours du départ	€
<input type="checkbox"/> Assurance annulation*-rapatriement **	25 € pour le séjour
<b>Je joins un chèque à l'ordre de Le Monde de Jade, d'un montant de :</b>	€

[\*Pour le moment nous ne gérons pas les paiements par CB. Pour bénéficier de l'assurance annulation, il vous faut régler la cotisation de 25 €.]  
[\*\* L'assurance rapatriement, obligatoire, figure très souvent dans les contrats habitation ou encore avec la carte bancaire type "Premier".  
Si vous n'en bénéficiez pas par ailleurs, vous pouvez souscrire celle que propose Le Monde de Jade qui inclut d'office l'annulation].

Si vous ne souscrivez pas à l'assurance rapatriement indiquez ci-après les coordonnées de votre contrat et le n° assistance 24/24  
Assurance personnelle : n°  
N° de téléphone assistance 24/24 :

J'ai pris connaissance des conditions générales et particulières ci-jointes et je les accepte totalement et en toute connaissance de cause. Je déclare être en bonne santé et capable de marcher plusieurs heures par jour. Je m'engage à suivre les indications du livre de Gisbert Bölling "Le Jeûne" (Editions La Plage).  
Contre-indications au jeûne d'une semaine : force vitale insuffisante, maladie cardio-vasculaire, maladie grave avec médication chimique, diabète insulino-dépendant, ulcère à l'estomac ou duodénum (ou antécédants), et grossesse.

Date et signature précédée de la mention " Lu et approuvée "

**Bulletin à retourner en 2 exemplaires à Jeûne et Randonnée Terres du Sud  
RD 6110 - 30260 Crespian - France**

Jeûne et Randonnée Terres du Sud • Tél fixe : 01 42 58 63 76 • Mobile : 06 19 51 00 04 • Email : contact@terresdusud.net  
Le Monde de Jade • rue Basse • 30120 Montdardier • Tél 04 67 82 07 35 • Email : cristelina.fernandez@hotmail.com  
Immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyage et de Séjours n° IM030100013.



## CONDITIONS PARTICULIÈRES

### INSCRIPTIONS

L'inscription à l'un de nos programmes implique l'adhésion aux conditions générales de vente régissant les rapports entre agences de voyage et leur clientèle fixées par arrêté ministériel du 14 juin 1982 ainsi que l'adhésion à nos conditions particulières. Le solde devra être réglé 30 jours avant le départ sans appel de notre part.

### PRIX

Sauf indication contraire dans la fiche technique, ils comprennent, du point de rendez-vous au point de dispersion : les frais d'organisation et d'encadrement, les transports, l'hébergement et la nourriture (réduite dans le cadre des séjours de jeûne).  
Ils ne comprennent pas les assurances, les dépenses à caractère personnel (massages, pourboires, etc.).

### ASSURANCES

Nous sommes assurés en responsabilité civile professionnelle organisation. Chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle. Nous vous proposons en plus une assurance complémentaire : l'**assurance assistance multirisques** (annulation et rapatriement inclus) pour un montant de 25 €. Si vous ne souscrivez pas à notre contrat, nous vous demanderons une copie de votre contrat avec vos coordonnées et les garanties couvertes.

### RESPONSABILITÉ

Les renseignements fournis sur la fiche technique le sont à titre indicatif, ils ne peuvent engager notre responsabilité. Dans l'impossibilité de prendre le départ à la suite de négligence de votre part, aucun remboursement ne pourra intervenir.  
Le Monde de Jade agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part le client, et d'autre part les prestataires de service (transporteurs, compagnies aériennes, etc.), ne saurait être confondu avec ces derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre.  
Le Monde de Jade est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle auprès des Mutuelles du Mans. Cette RCP ne saurait se substituer à la Responsabilité Civile Individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

### ANNULATION

En cas de désistement à 30 jours et plus du départ, seule une somme forfaitaire de 50 € pour frais de dossier sera retenue.

En cas de désistement à moins de 30 jours, le montant du séjour sera remboursé sous réserve des retenues suivantes :

- de 30 à 22 jours : retenue de 25% du prix du séjour
- de 21 à 15 jours : retenue de 50% du prix du séjour
- de 14 à 8 jours : retenue de 75% du prix du séjour
- de 7 à 2 jours : retenue de 90% du prix du séjour
- moins de deux jours, 100% de retenue du prix du séjour.

Le montant de l'assurance n'est pas remboursable. Les retenues ci-dessus vous seront remboursées si vous remplissez l'une des nombreuses conditions de l'assurance-annulation, déduction faite du montant de la prime d'assurance et de la somme forfaitaire de 50 € retenue pour frais de dossier. L'annulation devra nous être notifiée par téléphone puis par lettre recommandée.

Ne pourront prétendre à un remboursement :

- les participants absents ou ne respectant pas les dates, heures ou lieux de rendez-vous,
- tout participant interrompant un séjour de son fait,
- tout participant contraint par l'encadrement d'interrompre son séjour pour cause de niveau technique ou physique insuffisant et compromettant la sécurité du groupe.

### ACCOMPAGNEMENT

Dans le cas où l'un des accompagnateurs/animateurs du séjour annoncé dans la programmation ne pourrait être disponible, il serait remplacé de sorte que le séjour de jeûne et randonnée puisse se tenir dans les meilleures conditions. Le Monde de Jade ne saurait être tenu responsable de la désaffectation de l'un des animateurs et les participants ne pourraient prétendre à indemnité.

En cas d'annulation de notre part les participants seront prévenus 21 jours avant. Ils seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à une indemnité.

Si les conditions météorologiques, le niveau des participants ou des événements imprévus l'imposent, particulièrement pour la sécurité du groupe, l'encadrement se réserve le droit de modifier le programme sans que les participants puissent prétendre à indemnité.

### LITIGES

Toute réclamation relative au voyage doit parvenir à Le Monde de Jade par lettre recommandée avec A/R dans un délai d'un mois après la date du retour.